

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
Du 23 novembre 2017 à 20 h 30

Par suite d'une convocation en date du 14 novembre 2017, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Buais-les-Monts, se sont réunis à la mairie de Buais-les-Monts « 23 route de le Teilleul » le 23 novembre 2017 à 20h30.

Etaients présents :

BOISHY Martine	BOUDRY Marc	CHARPENTIER Françoise	COURTEILLE Eric	
	GAOUYAT Claude			
GUERIN Maryline	HUDSON Patricia	JEHAN Gabriel		
LELIEVRE Aline	LEMOUSSU Joël	LUQUET Philippe	PARIS Jean-Claude	PARIS Solange
PETITPAS Robert				

Pouvoirs Sébastien Leboisne à Lemoussu Joel

Absents excusés (1) Desloges Gilbert ; Fermin Joëlle, RoupeneL Rolande.

Secrétaire de séance : Boudry Marc

Points en plus : acceptés à l'unanimité des membres présents : Lecture de deux lettres.

1) Approbation du compte-rendu du 05 octobre 2017.

Compte rendu adopté à l'unanimité

2) Taxe d'aménagement

Mr le Maire explique la nécessité de délibérer avant le 30 novembre 17 dans le but d'éviter la mise a zéro de cette taxe.

Cette taxe sera appliquée sur toutes demande préalable et permis de construire

Après en avoir délibéré le conseil décide :

Le taux de 1% de la part communal sur l'ensemble de son territoire sans distinction et sur la totalité de sa surface concernée.

L'application d'exonération sur :

-les locaux à usage industriel ou artisanal mentionnés au 3° de l'article L.331-12 du présent code

-Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

-Les surfaces annexes à usage de stationnement des locaux mentionnés au 1° et ne bénéficiant pas de l'exonération totale ; à savoir les surfaces de stationnement intérieur pour les locaux bénéficiant de prêts PLUS, PLS ou PLSA (ou d'autres financements permettant de bénéficier du taux de TVA réduit prévu à l'article 278 sexies du code général des impôts) lorsque ces locaux n'ont pas bénéficié d'une exonération facultative totale.

-Les abris de jardin, pigeonniers e colombiers soumis à déclaration préalable.

3) Dotation du produit des amendes de police pour financer des travaux d'amélioration de la Sécurité Routière

Monsieur Courteille explique le courrier reçu du Conseil Départemental pour monter un dossier de demande de subventions concernant la sécurisation du carrefour de St Symphorien des Monts. Cette aide est à hauteur de 30 % du montant de l'investissement. Cette aide serait supérieure) à une demande de DETR (à hauteur de 20 % du montant de la subvention). Les travaux débiteront suite à l'achat des terrains, courant 2018.

Le conseil délibère et à l'unanimité accepte la réalisation des travaux.

4) Acceptation du projet de Cour Camille Claudel

Le Conseil regarde les plans de Cour Camille Claudel, et après discussion,

Le Conseil délibère et à l'unanimité accepte le lancement du marché

5) Amortissements sur le Budget Assainissement, concernant l'épuisette et le changement de la pompe de la station d'épuration faite sur l'année 2016.

Monsieur le Maire lit le mail de la Trésorerie concernant la durée d'amortissement pour une épuisette achetée l'année dernière, pour la somme de 123.60 € ainsi que le changement de la pompe à la station d'épuration pour la somme de 2402.30 €.

Le Conseil délibère et à l'unanimité accepte une durée de 3 ans pour l'épuisette et 7 ans pour la pompe.

6) Questions diverses

- A) Madame Solange Paris demande si le problème de la fuite des toilettes publiques va être bientôt réparé. Nous devons relancer STGS pour réparer.
- B) Monsieur le Maire explique un devis de notre prestataire informatique JVS pour la numérisation des actes civils. Une proposition est faite de commencer les années 1920 à 1970 et une seconde tranche de 1970 à aujourd'hui. Cette somme est à prévoir sur le budget 2018.
- C) Monsieur le Maire lit un courrier de l'Association des Cyclotouristes d'Andaine, et demande à louer la salle de convivialité le samedi 28 avril 2018 pour organiser un point accueil à Buais lors de l'aller et le retour de cette manifestation. Le conseil propose Plutôt l'ancienne cantine de Buais, moyennant la somme de 35 €.

- D) Monsieur le Maire lit un courrier provenant du groupe scolaire Beauséjour pour une demande de subvention pour une classe de neige qui aura lieu du 16 au 25 mars 2017.

Ce voyage concerne 4 enfants sur la commune et le conseil propose une subvention à hauteur de 50 € par enfant.

- E) Demande de Madame Marie-Ange LEMEE : volontaires pour aider au nettoyage de l'église de Buais.

- F) Concernant la Ste Barbe du 25 Novembre 2017, Monsieur Le Maire demande deux personnes pour faire la circulation aux monuments aux morts et au carrefour de Buais.

Jean-Claude Paris se propose pour le monument aux morts et c'est Didier Montecot qui assurera la circulation au carrefour lors du défilé des pompiers.

- G) Monsieur le Maire lit un courrier de la Paroisse concernant les indemnités de gardiennage des églises communales. Cette indemnité est de 120.97 € pour un gardien. Après délibération, le conseil accepte le paiement de cette indemnité.

- H) Monsieur le Maire lit un courrier d'une nouvelle habitante de Buais. Cette habitante était auto-entrepreneuse dans le département du Calvados et demande à louer l'ancienne mairie pour faire un déstockage. Le conseil donne son accord pour la gratuité des trois week-ends demandés.

- I) Madame Paris demande s'il y aura un bulletin municipal cette année. Vu le départ de Madame Choquel, ce n'est pas possible pour le moment. Une page Facebook existe ainsi qu'un site internet.

- J) Madame Paris expose le problème du point poste au bar Ste Anne qui n'est pas ouvert. Le propriétaire doit faire une formation qui doit être prévu début janvier. En attendant, le conseil propose que le point poste soit transféré à la mairie quelques semaines en attendant.

- K) Madame Paris demande quand aura lieu le montage des décorations de Noël. Mme Guérin répond que c'est prévu le 09 décembre par l'entreprise CFI de Gorron.

- L) Une réunion avec le FREDON de Basse Normandie a eu lieu le matin même et la commune obtient le premier pallier de niveau 1 de la charte d'entretien des espaces verts.

- M) Monsieur Jean-Claude Paris demande si des problèmes ont été constatés à la station d'épuration, plusieurs fois il a reçu des messages.

- N) Balayage du bourg, Monsieur Poulain viendra à hauteur de 6 heures par mois le dernier jeudi de chaque mois.

Fin de la réunion à 22 heures 06.

Madame Charpentier annonce qu'une conférence aura lieu le vendredi 24 novembre 2017 à la médiathèque du Teilleul sur la 1^{ère} guerre mondiale.